

La Chambre des communes, par son greffier, transmet un message avec un Bill C-212, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les terres territoriales», pour lequel elle sollicite l'assentiment du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'ordre du jour, l'honorable sénateur Frowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Macraughan, C.P., que le Bill C-212, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les terres territoriales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Frowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Itsydon, que le bill soit délégué au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

ROBERT FORTIER